

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE SEANCE**

16 décembre 2023

**DATE DE CONVOCATION**

10 décembre 2023

**DATE D’AFFICHAGE**

18 décembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 33

PRESENTS 25

PROCURATION(S) 5

VOTANTS 30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEIZE DECEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, LEFEBVRE.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à M. AÏT BABA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, BOUTTIER, BARRY et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, DUPAIN, SVINH, HERNANDEZ, ZAPPIA.

### Délibération N°21

#### TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

M. le Maire expose au conseil municipal :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article L. 311-1 occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, des modifications sont à prévoir dans le cadre de départs (fin de détachement, retraite), recrutements d'agents en contrat de 3 ans, et mise en stage.

#### • Modifications du tableau des effectifs suite à départ :

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/12/2023	Adjoint administratif	Rédacteur
01/01/2024	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Auxiliaire puériculture de classe normale
18/12/2023	Chef de police municipal	Brigadier-chef principal
01/06/2023	Brigadier-chef principal	Gardien brigadier

• **Modifications du tableau des effectifs suite à changement d'occupation du poste :**

Date d'effet	Ancienne occupation du poste	Ancienne occupation du poste
01/01/2024	33h hebdomadaire	Temps complet

• **La création de poste proposée ci-dessous concerne un poste d'agent social à la crèche familiale et sept postes d'agent d'entretien :**

Date d'effet	Nouveau grade	Occupation du poste
01/01/2024	Agent social	28h hebdomadaire
01/01/2024	Adjoint technique	30h hebdomadaire
01/01/2024	Adjoint technique	20h hebdomadaire
01/01/2024	Adjoint technique	Temps complet
01/01/2024	Adjoint technique	Temps complet
01/01/2024	Adjoint technique	Temps complet
01/01/2024	Adjoint technique	30h hebdomadaire
01/01/2024	Adjoint technique	Temps complet
01/01/2024	Adjoint technique	Temps complet
01/03/2024	Adjoint technique	32h30 hebdomadaire
01/09/2024	Adjoint technique	Temps complet

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en cohérence des affectations et des agents de la Ville et du CCAS, il est proposé que :

- Les agents du service emploi soient affectés sur la Ville. En effet, le service emploi, par la dynamique instaurée par la création du Hub de l'emploi, s'est détaché du traitement social de cette mission.
- L'agent en charge du PRE et l'agent en charge du secrétariat soient affectés sur le CCAS.

• **Créations de postes**

Date d'effet	Grade	Temps de travail
01/01/2024	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
01/01/2024	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
01/01/2024	Adjoint administratif ppl 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
01/01/2024	Adjoint administratif	Temps complet

• **Suppressions de postes :**

Date d'effet	Grade	Temps de travail
01/01/2024	Animateur	Temps complet
01/01/2024	Rédacteur	Temps complet

**Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :**

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels
- **Vu** l'avis favorable du CST du 11 décembre 2023

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**